



## Indemnisation préjudice entreprise

-----  
Par Slay386

Bonjour,

Je ne sais pas si je suis dans le bon forum pour ça.

Je m'explique j'ai travaillé avec une société Allemande pour des volets battants tout se passait bien.

Le commercial de cette société à pris plusieurs fois les métrés chez des clients à moi sans que je soit là car je ne pouvais venir et on travaillait à la confiance.

Ce que je ne savais pas, c'est qu'il n'avait pas le droit de faire ça, son entreprise lui interdisait mais lui ne nous a rien dit.

On a travaillé chez une cliente, il s'est avéré qu'il s'est trompé dans les couleurs alors qu'il m'a demandé laquelle était bonne (il a commandé du RAL 9010 au lieu du RAL 9016).

La cliente pas contente à exigé le changement de ses volets (ça jurait avec une tranche à côté faite des années auparavant en RAL 9016), j'ai refusé de payer le chantier tant que l'erreur n'était pas réparée. Ils ont voulu me refacturer les nouveaux volets a venir. Or, l'erreur vient d'eux.

J'ai donc relancé par mail, SMS et appel plusieurs fois le commercial, celui-ci ne donnait plus signe de vie.

1 an et demi après et une honte auprès de ma cliente qui était une bonne cliente, la société me colle un huissier. J'essaie de contacter le commercial plusieurs fois encore sans succès, j'appelle la société sans réels aboutissants.

j'envoie un mail avec les preuves de mes appels et relances, et la, miracle, le directeur commercial m'appel. Il me dit que en effet, l'erreur vient du commercial et qu'ils la prendront en charge, il a une cinquantaine de dossiers foireux de ce commercial qui est en arrêt depuis plus d'un an.

Tout doit rentrer dans l'ordre.

J'avais oublié l'huissier. Je me retrouve avec un compte en opposition pour ? 4700?.

J'ai des prélèvements fournisseurs qui doivent passer au 10 et qui vont être refusés, j'ai pas pu payer mes salariés alors que je les payes le 5. Tout est bloqué jusqu'au 18 novembre et le directeur de cette société, me dit ne rien pouvoir faire "avec ces allemands trop rigoureux", l'huissier me dit que les comptes sont bloqués jusqu'au 18 novembre.

J'ai l'intention de demander un préjudice a la société en question, car en plus de l'opposition, je dois retourner poser ces volets pour gratuit...

Est-ce que cela se fait? Si oui, comment dois-je m'y prendre?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.